PRÉFET
DE PARIS
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

PARIS

# APPEL A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE 2025

Le nouveau contrat de ville parisien 2024-2030 conclu entre la Ville de Paris, l'État et l'ensemble des partenaires signataires (Organismes de sécurité sociale, bailleurs, service public de l'emploi, la Poste etc.) fixe des priorités pour les 6 prochaines années et constitue le cadre de la politique de la Ville à Paris. La Ville de Paris s'est de plus dotée du Pacte Parisien pour les quartiers populaires, pour la même durée.

Le contrat de ville s'exerce sur une nouvelle géographie prioritaire arrêtée par le décret modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains publié le 28 décembre 2023. Paris compte désormais 21 quartiers prioritaires répartis dans 9 arrondissements et regroupe 121 800 habitantes et habitants soit 5,7 % de la population parisienne. Le Pacte Parisien pour les quartiers populaires 20224-2030 reconnait 35 quartiers populaires (incluant les quartiers prioritaires) et 16 secteurs dits « en veille » répartis dans 10 arrondissements représentant 427 425 habitants soir 20% de la population parisienne.

Ce cadre contractuel de la politique de la ville parisienne active principalement trois leviers d'action :

- La mobilisation, prioritairement, des politiques publiques de droit commun des différents partenaires dans les quartiers prioritaires
- La mobilisation, en complémentarité, des moyens et dispositifs spécifiques de la politique de la ville, notamment le soutien aux partenaires associatifs
- La participation des habitantes et habitants, à travers un soutien de leurs initiatives et leur association aux instances de dialogue et de pilotage de l'action publique dans les quartiers prioritaires.

Il cible prioritairement les nombreuses personnes qui vivent au sein d'un quartier prioritaire parisien, identifiées comme fragiles et particulièrement éloignées des services publics (du fait de leur moindre proximité physique ou de leur incompréhension quant aux modalités de fonctionnement de ces services) : les jeunes sans emploi ni formation professionnelle, les jeunes en situation de décrochage scolaire, les familles monoparentales, les chômeurs de longue durée, les personnes en situation de précarité et d'exclusion notamment les personnes âgées vulnérables et isolées. Le contrat de ville s'attache à soutenir, développer et accompagner les politiques de mixité sociale en vue d'amplifier les dynamiques de quartier.

Il s'articule autour de 8 thèmes et de 30 engagements des partenaires pour l'ensemble des 21 quartiers prioritaires parisiens, et d'une déclinaison territoriale par quartier indiquant les principaux projets structurants à mettre en œuvre d'ici à 2030. Les 8 thèmes sont les suivants :

1. Grandir et être parent dans mon quartier

2. Se former, travailler ou entreprendre
3. Se loger et bien vivre dans mon quartier
4. Etre en bonne santé dans mon quartier
5. La solidarité et l'égalité dans mon quartier
6. Agir pour la transition écologique des quartiers
7. S'épanouir dans mon quartier, à Paris et au-delà
8. Participer à la vie de mon quartier et de ma ville

Avec le Pacte parisien, la Ville de Paris entend faire plus, faire mieux et faire ensemble :

- Faire plus en mobilisant l'ensemble de ses politiques publiques et en continuant de mobiliser plus de moyens : un quart de l'investissement de la Ville dans les quartiers, plus d'agents publics sur le terrain au plus près des besoins, plus d'équipements et de services publics et plus de soutien au tissu associatif local.

- Faire mieux, dans le cadre de la territorialisation de l'action municipale, par l'articulation des politiques publiques entre elles et l'adaptation de l'action de la Ville aux besoins de chaque quartier, pour faciliter l'accès aux services publics et à l'offre culturelle et de loisirs mais également le recours aux droits.

- Faire ensemble, avec les habitantes et habitants, qui ont largement contribué à l'élaboration du Pacte et des projets de chaque quartier populaire, et avec qui la Ville entend pouvoir dialoguer et rendre compte de l'action de manière continue sur la durée de la mise en œuvre du Pacte. Faire aussi avec les partenaires institutionnels de la Ville, qui sont collectivement les garants du service public rendu aux usagères et usagers, comme le sont les signataires du contrat de ville 2024-2030. La Ville de Paris invite ses partenaires à s'engager avec elle dans cette politique d'équité territoriale et les incitera pendant toute la durée du Pacte à mobiliser leurs moyens et le service public à la hauteur des besoins particuliers des quartiers populaires.

Les dispositifs spécifiques comme la Réussite Educative, les cités éducatives, les ateliers santé ville et le Plan Régional pour l'Insertion des Jeunes seront renouvelés. Les projets déposés ne devront pas s'ajouter à ces dispositifs mais offrir un complément d'actions ou une articulation. Le financement des actions associatives en direction des habitants dans une perspective d'« aller vers » les populations les plus éloignées de leurs droits restent notre priorité.

## Critères d'éligibilité et de sélection des projets

<table>
<tr><td>Quartiers concernés</td><td colspan="2">Pour l'Etat l'appel à projets politique de la ville 2025 est ouvert sur l'ensemble des quartiers prioritaires parisiens des 9 arrondissements concernés. Des crédits pourront très marginalement être octroyés aux zones de vulnérabilité.<br>Pour la Ville de Paris, l'appel à projets politique de la ville 2025 est ouvert sur l'ensemble des quartiers populaires tels que délimités par le Pacte Parisien des Quartiers Populaires. Des crédits pourront très marginalement être octroyés aux zones de vulnérabilité.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Public</td><td>Pour l'Etat l'action proposée doit avoir comme bénéficiaires les habitants des quartiers prioritaires en ciblant les publics les plus en difficulté. Le développement d'actions permettant une mixité des publics est encouragée toutefois le financement ne portera que sur le public des quartiers prioritaires.</td><td>Pour la Ville de Paris ; Les habitants des quartiers populaires (35 quartiers populaires et 16 secteurs de veille) doivent être les bénéficiaires des actions proposées.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Le projet précisera le ou les quartier(s) concerné(s), qualifiera le type de public ciblé pour chaque action et indiquera le nombre, le genre, l'âge des habitants des quartiers prioritaires.</td></tr>
<tr><td>Objectifs prioritaires</td><td colspan="2">Les objectifs prioritaires varient selon les territoires, en fonction des problématiques spécifiques et de l'offre de droit commun et spécifique à la politique de la ville déjà disponible. Néanmoins, certaines priorités ressortent sur l'ensemble du territoire parisien :<br>- Lutter contre l'isolement des séniors, les accompagner dans leurs démarches administratives et dans leur accès aux soins ;<br>- Sensibiliser aux enjeux de santé, notamment mentale, et celle des jeunes, des femmes et des séniors en particulier ;<br>- Favoriser l'accès aux droits en luttant contre la fracture numérique et le non-recours aux droits ;<br>- Les projets relatifs à la parentalité ;<br>- Agir en faveur du développement économique local ;<br>- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement ainsi que la mobilité choisie des ménages et faire des espaces collectifs des espaces communs<br>- Sensibiliser et organiser la transition écologique dans les quartiers ;<br>- Lutter contre les discriminations et les préjugés ; constituer et maintenir un dialogue serein entre les habitants, notamment les jeunes, et les institutions ;<br>-</td></tr>
<tr><td>Critères d'éligibilité</td><td colspan="2">Les projets devront répondre aux critères suivants :<br>- La prise en compte des priorités du territoire, des besoins des habitants et leur participation, le cas échéant à la définition et à la mise en œuvre de l'action ;<br>- Les conditions pratiques permettant aux publics visés de pouvoir effectivement bénéficier des actions (lieux, horaires notamment en soirée et le week-end) ;<br>- L'impact en faveur du désenclavement du quartier et la capacité du porteur à aller vers les publics ;<br>- La qualité et l'importance du partenariat, l'articulation avec le droit commun (politiques publiques des différents services de l'Etat ou des collectivités territoriales) et les ressources et instances locales ;<br>- La mixité des publics : de genre, sociale et intergénérationnelle ;<br>- La prise en compte des enjeux de citoyenneté, de transition écologique et de promotion des valeurs républicaines ;<br>- La définition d'indicateurs permettant de mesurer la réalisation de l'action mise en œuvre.</td></tr>
</table>

## Procédure de dépôt

L'Etat et la Ville de Paris peuvent être sollicités conjointement pour un même projet. Le cas échéant, il conviendra de le faire apparaitre dans le budget prévisionnel. Les demandes de subventions déposées à l'attention de :

- l'**Etat** (Préfecture de Paris) devront être saisies sur la **plateforme DAUPHIN** ;
- la **Ville de Paris** devront être saisies sur la **plateforme Paris Asso .**

Les demandes de subventions devront être déposées suivant les instructions décrites au sein des documents :
- « 2025 – AAP 2025 – Déposer une demande de subvention sur DAUPHIN » et « 2025 – AAP 2025 – Vade-mecum - Compléter un dossier de demande de subvention sur DAUPHIN » pour l'Etat (Préfecture de Paris) ;
- «Guide de dépôt dans Paris asso AAP PV VVV 2025» pour la Ville de Paris.

## Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)

Des **conventions pluriannuelles d'objectifs** (CPO) pourront être signées avec l'Etat et la Ville de Paris.

## Evaluation, bilan et communication

Conformément aux termes de la décision attributive de financement (arrêté ou convention), la production d'un **compte rendu de l'action financée est obligatoire**. Le bilan sera à :
- Saisir sur **DAUPHIN** en ce qui concerne les dossiers financés par la **Préfecture de Paris** ;
- Saisir sur **Paris Asso** en ce qui concerne la **Ville de Paris**.

Le non-respect de cet engagement donne lieu à un ordre de reversement de la subvention.

Toute action ayant bénéficié d'une subvention pourra faire l'objet d'un contrôle de la part des services instructeurs.

En cas de financement de votre action, vous devrez mentionner dans toutes vos communications la participation de la Préfecture et/ou de la Ville de Paris à votre projet.

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au**
**23 octobre 2024**

## Coordonnées

Pour tout renseignement complémentaire qui pourrait vous être utile, nous vous remercions de bien vouloir contacter :

| Equipes de développement local (EDL)<br>(Ville de Paris) | Délégués du préfet<br>(Etat – Préfecture de Paris) |
|---|---|
| **Quartiers du 10e arrondissement**<br>01 42 46 40 50<br>Cheffe de projet : Perrine Bouvachon<br>perrine.bouvachon@paris.fr | **10ème arrondissement**<br><br>Monsieur Christophe CHAUDRIN<br>06 77 02 21 28<br>christophe.chaudrin@paris.gouv.fr |
| **Quartier Fontaine-au-Roi (11e)**<br>01 47 00 66 03<br>Cheffe de projet : Saliha Bedahane<br>saliha.bedahane@paris.fr | **11ème arrondissement**<br><br>Monsieur Christophe CHAUDRIN<br>06 77 02 21 28<br>christophe.chaudrin@paris.gouv.fr |
| **Quartier Porte de Vincennes (12e)**<br>06 79 68 19 09<br>Chargé de développement local : Dominique Le Borgne<br>dominique.leborgne@paris.fr | |
| **Quartiers du 13e arrondissement**<br>01 45 84 02 64<br>Chef de projet : Simon Larrecq<br>Simon.larrecq@paris.fr | **13ème arrondissement**<br><br>**Quartier**<br>**Kellermann-Paul Bourget**<br><br>Monsieur Victor VERCRUYSSE<br>06 49 24 49 95<br>victor.vercruysse@paris.gouv.fr<br><br>**Quartiers Oudiné-Chevaleret et Bédier-Boutroux - Villa d'Este**<br><br>Monsieur Christophe CHAUDRIN<br>06 77 02 21 28<br>christophe.chaudrin@paris.gouv.fr |
| **Quartier Porte de Vanves / Didot (14e)**<br>01 43 95 66 11<br>Chef de projet : Marc Coelho<br>marc.coelho@paris.fr | **14ème arrondissement**<br><br>Monsieur Victor VERCRUYSSE<br>06 49 24 49 95<br>victor.vercruysse@paris.gouv.fr |
| **Quartiers Brancion/Périchaux Falguière (15e)**<br>**01 43 95 66 11**<br>Chargée de développement local : Sophie Jospin<br>Sophie.jospin@paris.fr | **15ème arrondissement**<br><br>Monsieur Victor VERCRUYSSE<br>06 49 24 49 95<br>victor.vercruysse@paris.gouv.fr |
| **Quartier de la Porte de Clichy / Porte Pouchet / Porte de Saint-Ouen (17e)**<br>01 42 63 35 24 | **17ème arrondissement**<br><br>pref-bpvp@paris.gouv.fr |

| | |
|---|---|
| Cheffe de projet : Karen Ekani Nkodo<br>karen.ekaninkodo@paris.fr | |
| **Quartiers du 18e arrondissement Faubourgs**<br>01 71 28 20 46<br>Cheffe de projet : Juliette Busquet<br>Juliette.busquet@paris.fr<br><br>**Quartiers du 18e arrondissement Portes**<br>01 42 05 10 11<br>01 71 28 76 59<br>Cheffe de Projet : Syria Akroud<br>Syria.akroud@paris.fr | **18ème arrondissement**<br><br>**Quartiers Porte Montmartre-Porte des Poissonniers-Moskova, Blémont**<br><br>pref-bpvp@paris.gouv.fr<br><br>**Quartiers Goutte d'Or, Porte de la Chapelle, Charles Hermite, La Chapelle-Evangile**<br><br>Madame Lucie DERUDET<br>06 42 51 52 79<br>Lucie.derudet@paris.gouv.fr |
| **Quartiers du 19e arrondissement**<br>01 40 38 36 04<br>Cheffe de projet : Margaux Nannicelli<br>margaux.nannicelli@paris.fr | **19ème arrondissement**<br><br>**Quartiers Stalingrad Riquet, Michelet-Alphonse Karr-rue de Nantes, Chaufourniers**<br><br>Madame Angèle ROISIN<br>06 31 93 64 79<br>angele.roisin@paris.gouv.fr<br><br>**Quartiers Danube-Solidarité-Marseillaise Algérie**<br><br>Madame Claire TOURNIER<br>06 46 14 02 85<br>claire.tournier@paris.gouv.fr<br><br>**Quartier Emile Boallert**<br>Madame Lucie DERUDET<br>06 42 51 52 79<br>Lucie.derudet@paris.gouv.fr |
| **Quartier Belleville - Amandiers – Pelleport (20e)**<br>01 40 33 15 88<br>Chef de projet : Roman Osowski<br>roman.osowski@paris.fr<br><br>**Quartiers des Portes du 20e**<br>01 84 82 19 11<br>Chef de projet : Christophe Bissainte<br>christophe.bissainte@paris.fr | **20ème arrondissement**<br><br>**Quartier Belleville - Amandiers – Pelleport (20e)**<br><br>Monsieur Christophe CHAUDRIN<br>06 77 02 21 28<br>christophe.chaudrin@paris.gouv.fr<br><br>**Quartiers des Portes du 20e**<br><br>Madame Claire TOURNIER<br>06 46 14 02 85<br>claire.tournier@paris.gouv.fr |